

Paris, le 26 avril 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

jeanpaul-lecoq.fr

PHILIPPE Édouard
Premier ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : *Grève de la faim de Mme Claude Mangin-Asfari*

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis plus d'une semaine maintenant, Mme Claude Mangin-Asfari est en grève de la faim illimitée pour obtenir le droit de visiter son mari M. Naama Asfari détenu au Maroc depuis le 7 novembre 2010.

M. Naama Asfari a été condamné à trente années de prison après avoir signé de force des procès-verbaux dont il ignorait le contenu et après avoir subi de nombreux actes de tortures, reconnus comme tels par l'arrêt CAT/C/59/D/606/2014 du 15 novembre 2016 du Comité contre la torture du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Depuis 21 mois maintenant, Mme Mangin-Asfari s'est vu refuser l'accès quatre fois au territoire marocain, lui interdisant *de facto* de pouvoir visiter son époux. Lors de sa dernière expulsion, elle a même reçu une interdiction de territoire.

M. le Premier Ministre, je reste convaincu que la diplomatie française a fait son possible pour permettre à Mme Mangin-Asfari de se rendre sur le territoire marocain, mais cela n'a pas suffi.

J'ai interrogé plusieurs fois M. le Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères sur ce sujet qui m'a expliqué son impuissance ainsi que celle de son homologue marocain pour changer cette décision.

En conséquence, j'en appelle à vous, M. le Premier Ministre, pour qu'un dialogue au plus haut niveau s'instaure avec votre homologue M. Saad Dine El Otmani afin qu'il se montre respectueux des relations franco-marocaines et donne l'ordre d'enfin accepter Mme Mangin-Asfari sur son territoire.

J'ai également mené la présente démarche auprès de M. le Président de la République afin qu'il puisse entamer un dialogue constructif avec Sa majesté le roi Mohammed VI.

Votre engagement en faveur des droits de l'homme ne doit pas souffrir d'exceptions. Convaincre le chef du gouvernement du Maroc d'autoriser l'entrée sur son territoire d'une citoyenne française permettra à l'État marocain de respecter les « règles Nelson Mandela » – principalement la règle 58 – que la communauté internationale a adoptées.

Aujourd'hui, Mme Mangin-Asfari n'a plus d'autre choix que se mettre en grève de la faim illimitée pour être écoutée. Connaissant sa détermination, son courage et sa force, je sais qu'elle est prête à aller jusqu'au bout de cette action.

M. le Premier Ministre, notre concitoyenne a besoin d'un soutien au plus haut niveau de l'État pour qu'elle se sente entendue et qu'elle sache que la France reste, comme j'en suis moi-même persuadé, souveraine et capable de faire respecter les droits de l'homme et le droit international.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Député de Seine Maritime